

**SESSION PLENIERE DU 15 MARS 2017****PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE EQUINE  
LIGERIEENNE 2017-2020**

L'avis du CESER fait suite au plan de développement de la filière équine élaboré par le Conseil Régional.

Le rapport de la Région et l'avis du CESER renvoient à des thématiques qui intéressent la CGT, en particulier les aspects sociaux, l'équilibre des territoires, les services publics ou le développement humain durable.

La CGT a voté l'avis du CESER qui évoque notamment les aspects sociaux de la filière.

### **LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE EQUINE**

Ce plan, doté d'un budget de plus de 6 M€ entre 2017 et 2020, s'articule autour de 7 thématiques.

1. Contribuer à la meilleure organisation et structuration de la filière : le Conseil des Equidés des Pays de la Loire ne remplit plus ses missions, la Région financera un poste de permanent pour permettre sa remise en place.
2. Miser sur le cheval de sport, un vivier ligérien sous-exploité.
3. Accompagner la filière course, une filière très présente en Pays de la Loire.
4. Agir pour stopper la disparition du cheval de trait et des races locales.
5. Conforter l'avenir de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation et de l'Ecole Nationale d'Equitation.
6. Développer le tourisme équestre et les autres usages.
7. Enseignement et formation.

### **CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER**

**(téléchargeable dans son intégralité sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))**

L'avis se décline en deux parties :

#### **⇒ Éléments de contexte.**

La filière équine représente **4 000 emplois directs et indirects** en Pays de la Loire, dont 2 000 dans le Grand Saumurois.

La **hausse de la TVA** sur les activités équestres au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a fragilisé de nombreux acteurs de la filière.

La Cour des Comptes a critiqué la réforme de 2010 ayant conduit à la création de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (**IFCE**).

La prochaine **expérimentation par la Française des jeux des paris en direct sur les événements sportifs** risque, à terme, de fragiliser la filière équine.

Il faut éviter l'affaiblissement de la filière et la disparition du site emblématique de Saumur (dont le transfert de l'activité à Versailles avait été envisagé il y a quelques années).

⇒ **Remarques et points de vigilance concernant le plan de la région.**

Concernant la relance du Conseil des Equidés, le CESER évoque deux pistes de réflexion : sur la **démocratisation des activités équestres** auprès d'un public large et une **réflexion sur le développement des « petits » hippodromes**. Il serait utile que le Conseil des Equidés mette en place ou soutienne une GPEC sur la filière, s'agissant le plus souvent d'un métier **passion fréquemment confronté aux conditions de travail parfois difficiles** et à l'application de la réglementation du travail.

Le volet recherche et le volet international pourraient enrichir le plan régional avec, notamment, le développement de formes nouvelles d'équitation à destination des publics en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes en réinsertion.

Il faut amplifier le **soutien au pôle d'excellence de Saumur**.

Il faut soutenir les manifestations de la filière et, en particulier, le Salon du cheval à Angers.

**CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIDIER ROBERT**

La CGT salue le travail du rapporteur réalisé dans un laps de temps, une nouvelle fois, restreint.

Elle souligne avec le CESER l'importance de l'attention à apporter à la situation de **Saumur** et la nécessité de développer un réel projet autour de la filière équine.

Le taux de **TVA** est certes un souci pour la filière équine, comme le souligne l'avis du CESER, mais au-delà, la problématique de cet impôt non progressif basé sur la consommation concerne tous les secteurs économiques et seule une vraie réforme fiscale, comme le propose la CGT, permettra de sortir de cette impasse.

Un petit rappel : la **réforme des haras nationaux** dans le cadre de la RGPP et la constitution de « France Haras », partenariat public/privé chargé des missions dites concurrentielles jusqu'alors assumées par les haras nationaux, continuent de faire peser une grave hypothèque sur l'avenir de notre patrimoine génétique équin. Le désengagement de l'Etat, par la réduction des moyens des haras nationaux, menace l'emploi, risquant de se traduire par de nouvelles restructurations et la disparition d'établissements. La CGT apprécie le rappel à ce sujet fait dans l'avis du CESER.

Par ailleurs, concernant le secteur des courses, rappelons que le monopole pour la gestion des paris a été institué dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent et de moraliser les jeux – ce qui a conduit à la création du pari mutuel sous le contrôle de l'Etat. Ce système a permis une transparence dans l'organisation des jeux et le financement du développement de l'ensemble de la filière équine. Outre les problèmes d'emploi et de la pérennité de la filière, la loi de mai 2010 libéralisant les jeux en ligne continue d'avoir des conséquences graves en termes d'addiction et de santé publique et de risque de dérives mafieuses. **La CGT s'est toujours opposée fermement à la libéralisation des jeux.**

D'autre part, comme le souligne le CESER, « **métier passion** » **ne doit pas signifier « difficultés de suivi des réglementations du travail »**. Outre qu'il est inacceptable que le droit du travail puisse ne pas être appliqué partout, nous risquons, faute de vigilance sur ce point, d'avoir demain une nouvelle filière sous tension concernant l'emploi.

La CGT soutient la remarque du CESER concernant le **rôle joué par les petits hippodromes en milieu rural** et la nécessité de rechercher des activités complémentaires qui pourraient les pérenniser.

Au-delà des courses, il faut, pour la CGT, réfléchir aux actions qui permettraient de **démocratiser les activités autour du cheval** et de créer du lien social, en milieu rural mais aussi en milieu urbain.

Enfin, la vigilance doit être maintenue sur la cohabitation à trouver entre les activités agricoles et la nécessité d'avoir des espaces suffisants pour l'accueil des chevaux.

Ces remarques étant faites et au vu des nombreux points positifs y figurant, la CGT votera l'avis.

### **QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION**

**CCI** : rappelle l'importance de la filière sur l'emploi régional. Attention à ne pas être uniquement sur un volet défensif sur le sujet.

**Groupe environnement** : le Conseil des Equidés ne remplit plus ses missions et le groupe environnement s'interroge sur ses chances de fonctionner dans le futur : une vigilance sera nécessaire.

**CFDT** : pour pérenniser les champs de course, il faut travailler sur la polyvalence des infrastructures.

**VOTES : L'avis a été adopté par 90 voix pour et 1 abstention.**

*Conseillère et Conseillers CGT ayant travaillé sur le sujet en Commission : Diane OBLE, Didier ROBERT, Yvic KERGROACH.*